

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 17 juillet 2019

Présents: M. Marc LENTZ, Mme Sylvie STEINMETZ, MM. Marc GREIS, Ady GOEBEL et Fernand WEYER, Mmes Léa MAI et Martine BIRKEL, M. Nico LEMMER
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal f.f.

Absent et excusé: M. Claude DUPONT

No.: 04/2019-7

Fixation d'une taxe relative à la mise à disposition d'un espace sur le panneau indicateur de la zone d'activités « Grousswiss »

LE CONSEIL COMMUNAL,

Considérant que plusieurs entreprises sont en train de s'établir dans la zone d'activités « Grousswiss » à Biver et désirent afficher leurs enseignes commerciales sur un panneau à l'entrée de la zone ;

Entendu la proposition du collège échevinal d'introduire une taxe spéciale pour la mise à disposition d'un écriteau sur le panneau ;

Attendu que du point de vue social, économique et financier la nouvelle taxe est justifiée, cela notamment pour faire concorder les prestations et avantages offerts par les services communaux avec les frais d'exploitation et de fonctionnement y relatifs ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- que les sociétés autorisées à apposer leur enseigne sur ledit panneau sont exclusivement celles avec lesquelles la commune a conclu une convention de concession d'un droit de superficie dans la zone d'activités « Grousswiss », sinon à propos desquelles la commune a accepté en bonne et due forme la location ;

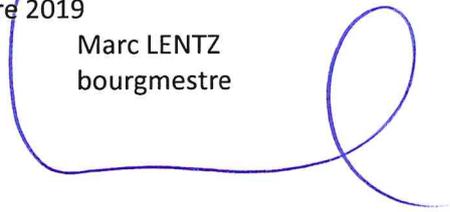
- d'introduire la taxe communale suivante :

Désignation de la taxe	Montant en euros	Objet de la taxe
Mise à disposition d'un espace sur le panneau indicateur de la zone d'activités « Grousswiss » à Biver	40,00.- €	par espace par an

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 8 octobre 2019

Marc LENTZ
bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
secrétaire communal

